



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

RENOUVELLEMENT du CERTIFICAT de QUALIFICATION
au tir des artifices de divertissement du groupe C4-T2 – Niveau 2
(en utilisant ce présent formulaire le postulant est dispensé de produire une demande manuscrite)

- **Si vous êtes titulaire d'un certificat de qualification au tir des artifices de divertissement du groupe C4-T2 – Niveau 2** pris en application du décret n°2010- 580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre
- **Si vous avez participé au montage ou au tir de trois spectacles pyrotechniques comportant des articles pyrotechniques classés dans les catégories K4, C4 ou T2 sur une période maximale de 2 ans précédant votre demande,**

Vous devez joindre à votre demande de validation :

- ✓ La preuve de la participation au montage ou au tir de trois spectacles pyrotechniques comportant des articles pyrotechniques classés dans les catégories K4, C4 ou T2 sur une période maximale de 2 ans précédant votre demande,
- ✓ Un justificatif de domicile (quittance électricité, quittance téléphone...)
- ✓ La copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport...)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la Préfecture :
<http://www.drôme.gouv.fr/>

Dans la rubrique : Politiques publiques - sécurité et protection des personnes - sécurité des lieux recevant du public - feux d'artifice

Identité du Candidat

| | |
|-------------------|------|
| Nom | |
| Prénom | |
| Date de naissance | Lieu |

| | |
|---|-----------|
| Adresse complète du candidat <i>(obligatoirement dans le département de la Haute-Garonne)</i> | Téléphone |
| | Portable |

| | |
|------|-----------|
| Date | Signature |
|------|-----------|

| |
|---------------------------------|
| <i>Observations éventuelles</i> |
|---------------------------------|